

Commune de  
LE SEQUESTRE  
DEPARTEMENT DU TARN

**Délibération n°250058**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 15 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Etaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Pascale KHAMNOUTHAY, Jérôme POMARAT

**Absents** : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Stéphanie ALVERNHE (pouvoir donné à Gérard POUJADE), Sabrina PAULET (pouvoir donné à Marie-Thérèse FRAYSSINET), Michel CUPOLI

**Secrétaire de séance** : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 9/12/2025      Date d'Affichage : le 9/12/2025  
Date de mise en ligne de la délibération : le 17/12/25

|                            |                 |
|----------------------------|-----------------|
| Nombre de Conseillers : 19 | Abstentions : 0 |
| Présents : 14              | Vote pour : 18  |
| Votants : 18               | Vote contre : 0 |

**Objet de la délibération :**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2025,

**Et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :**

- APPROUVE le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, ci-après annexé.

Certifié conforme au registre.

Fait à LE SEQUESTRE, le 15 décembre 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



Le Maire,  
Gérard POUJADE

La secrétaire de séance,  
Agnès BRU





## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 24 novembre 2025 à 18h30

---

M. le Maire : « Merci d'être venus pour ce conseil municipal, où il y a très très peu de délibérations. Dans l'absolu, il n'y en a même qu'une seule réelle, parce que l'autre, on l'a laissée pour cette demande de DETR pour les tablettes.

Mais comme à chaque conseil municipal, on se doit de passer les deux délibérations qui sont conventionnelles avant de traiter l'ordre du jour à proprement parler. Je fais l'appel. »

Monsieur le Maire procède à l'appel :

**Présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Pascale KHAMNOUTHAY, Sabrina PAULET, Jérôme POMARAT

**Absents** : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Stéphanie ALVERNHE (pouvoir donné à Gérard POUJADE), Michel CUPOLI

**Secrétaire de séance** : Agnès BRU

### **1) CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Délibération n°250054 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

M. le Maire : « Concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal, est-ce qu'il y a des remarques, des demandes de modifications ? - [Silence]

Non ? - [Silence]

Des abstentions ? - [Silence]

Des votes contre ? - [Silence]

Je vous remercie. »

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025.

#### **Délibération n°250055 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION**

M. le Maire : « Concernant les comptes-rendus des décisions prises par le maire ou les délégués dans le cadre de leur délégation, est-ce qu'il y a des remarques ? - [Silence]

Des abstentions ? - [Silence]

Des votes contre ? - [Silence]

Je vous remercie. »

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions de Monsieur le Maire depuis le dernier conseil municipal.

### **2) DEMANDE DE SUBVENTIONS**

M. le Maire : « La délibération suivante, je vais donner la parole à Marie-Thérèse. Je profite de l'occasion pour dire pourquoi il y a deux conseils municipaux à trois semaines d'intervalle, c'est qu'on a toute une série de délibérations à prendre en fin d'année, qui seront dans le Conseil municipal ordinaire, si je peux dire ça comme ça, du 15 décembre, la veille du Conseil

communautaire, mais pour faire des demandes de subventions, il faut impérativement que les demandes soient faites avant le 1<sup>er</sup> décembre. C'est pour ça qu'on fait cette réunion. »

Mme Aurelle Jégo : « C'est pour une demande de subvention auprès de la Préfecture. »

M. le Maire : « Qu'est-ce que j'ai dit ? »

Mme Aurelle Jégo : « Vous n'avez pas précisé, ce n'est que la Préfecture et ce n'est que depuis cette année. »

M. le Maire : « Voilà. Marie-Thérèse, je te laisse expliquer quels sont les travaux que l'on va faire sur l'école et pour lesquels on souhaite demander de la DETR. »

**Délibération n°250056 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION SUR L'ECOLE AUPRES DE LA PREFECTURE DU TARN AU TITRE DE LA DETR 2026**

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : « Il y a une somme de travaux qu'on attendait, de la rénovation sur l'école, depuis quelques années ; des demandes des enseignantes. On a pris un architecte pour pouvoir faire cela de façon complète. Il y avait la réfection des WC des maternelles, qui garantissent plus d'intimité avec deux WC fermés avec des portes, et une douche avec un plan de change, puisque maintenant, on doit accueillir tous les enfants à partir de trois ans, même s'ils ne sont pas propres. C'est une demande qu'on avait déjà faite depuis deux ans. »

Mme Aurelle Jégo : « En fait, c'est un seul WC fermé. On ne pouvait pas en mettre deux. »

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : « Il me semble que c'est deux. Sur le plan, il y en a deux. Effectivement, au début, il n'y en avait qu'un. Et maintenant, il y en a deux, un à chaque bout. Sur le devis aussi. On a eu un premier plan où, effectivement, la douche était au niveau du premier WC, et il a changé ses plans parce que les enseignantes tenaient vraiment à ce qu'il y ait deux WC fermés possibles. »

Mme Aurelle Jégo : « Il y avait des contraintes dans les deux cas, et je pense qu'il y a aussi le fait que je lui ai demandé absolument un chiffrage pour ce Conseil, et je lui ai dit de prévoir le chiffrage maximum. Je crois que c'est aussi pour ça qu'il a mis deux WC. Il faudra de toute façon valider les travaux réels ensuite. »

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : « Je pense que ce plan convient tout à fait maintenant, pour avoir vu les ébauches des précédents.

Ensuite, il y a eu des fuites. On a refait l'étanchéité de la toiture. Il y avait des murs abîmés, notamment dans les sanitaires de la classe 7, qui ont pu être refaits. Il y a aussi la reprise du sol de la salle d'activités, avec un encapsulage, parce que c'est un sol avec de l'amiante. Il va être traité. Cela faisait un moment qu'on tournait autour. Et ensuite, depuis le COVID, il y a plusieurs entrées et sorties au niveau des classes, qui sont réparties en trois entrées, et les enseignantes souhaitaient qu'on aménage un petit peu l'entrée en face, le portail côté cantine, et qu'on mette une sorte d'auvent. L'auvent est chiffré, elles vont pouvoir l'avoir. »

M. le Maire : « C'est pour attendre à l'abri de la pluie. »

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : « Oui, c'est pour attendre... Il y en a un que l'on ne peut pas couvrir, c'est le portail qui est au fond, parce que c'est l'entrée des secours. Celui-là malheureusement, on ne peut pas mettre d'auvent, mais elles le savent. Tout ce « package » de

travaux est quand même important, 88 922,80 HT. On demande à la Préfecture une subvention de 50%, et le reste autofinancé par la commune du Séquestre. Nous espérons au moins ces aides-là, parce que ça fait un petit moment qu'on attend pour faire ces travaux. »

M. le Maire : « Deux, trois remarques par rapport à ça. Là, c'est la demande aux services de l'État, à la Préfecture, au titre de la DETR. Cela ne nous empêchera pas de faire, dans le courant de l'année, une demande de subvention au Département, à la Région... »

Mme Aurelle Jégo : « Région, ce n'est pas possible. J'ai vérifié, la Région, c'est uniquement pour la rénovation thermique ou la désimperméabilisation d'une cour d'école. »

M. le Maire : « D'accord. Donc seulement au Département. Et ensuite, si les financements, dans le nouveau mandat de l'agglomération, conservent les mêmes règles - on ne sait pas ce que cela donnera mais a priori ce sont des choses qui ont été évoqué en fin de mandat - c'est essayer de poursuivre cette politique de participation, même si les revenus de l'agglomération seraient rabotés par les Finances Publiques Nationales, mais de conserver une part de DSC, c'est-à-dire de participation de l'agglomération aux investissements des communes. C'était la première remarque. C'est dans le courant de l'année seulement qu'on saura si on peut avoir accès à ces financements-là, je parle pour ceux de l'agglomération.

Ensuite, pour ceux qui étaient à la Commission environnement, on avait évoqué le fait de mettre des panneaux solaires à plusieurs endroits, dont l'école. Cela ne figure pas là-dedans, d'abord parce que ce n'est pas financé par l'État. Pour ceux qui n'étaient pas à cette commission, l'objet est de mettre des panneaux côté sud, pour faire en sorte de diminuer la consommation de l'école seule. Et comme c'est de l'auto consommation individuelle, cela contribue à répondre à l'objectif tertiaire des bâtiments publics qui doivent consommer en 2050 50% de moins que ce qui se consommait dans les années 2018, 2019. Nous, le seul biais véritable qu'on ait, est de faire en sorte d'avoir de l'auto consommation individuelle à cet endroit-là (parce qu'on avait fait des travaux d'isolation auparavant) mais les devis qui vont avec n'ouvrent pas droit à des subventions en dehors de celle de l'agglomération, si elle est concernée. Ce soir, la seule décision qu'on ait à prendre, c'est que l'on soit d'accord pour demander ces 50% à la Préfecture pour ces travaux-là. Est-ce qu'il y a des questions ? »

Mme Audrey Foulquier : « Je suis un peu surprise du montant de la partie amiante. »

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : « Oui, moi aussi. »

Mme Aurelle Jégo : « Ce n'est pas la reprise de tous les sols, ce sont juste les endroits où le sol est un peu abîmé. La reprise de tous les sols, ce sont des travaux titanesques. »

Mme Audrey Foulquier : « C'est sûr. »

Mme Aurelle Jégo : « Ce n'est pas que financièrement titanesque, mais c'est de par la longueur des travaux, cela voudrait dire une fermeture de l'école, etc. Là, ils viennent en fait encapsuler les endroits légèrement abimés. »

M. le Maire : « En fait, quand on a fait faire l'inventaire, comme dans beaucoup de bâtiments de ces années-là, il y a de l'amiante dessous, mais il n'est pas dangereux à partir du moment où on ne le remue pas. A partir du moment où on fait les travaux de désamiantage, on le remue énormément, et là, cela induit une période de fermeture vraiment longue. »

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : « En revanche, à cause des travaux, il y aura possiblement une période de non utilisation de la salle des petits et des moyens pendant la réfection des WC. Cela va s'échelonner sur juin et juillet, avec en prêt les salles du CLAE pendant ce temps-là, avec le déménagement aussi des salles de sieste, parce qu'on se doute que les enfants au-dessus ne vont pas forcément bien pouvoir dormir. Ça va être... »

M. le Maire : « Un chantier ! »

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : « Un chantier. Les enseignantes sont au courant, on en a parlé en conseil d'école... »

Mme Aurelle Jégo : « Et on a une réunion, justement pour parler de tout ça... »

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : « Oui, le 3 décembre. C'est vrai que c'est un souci, mais on ne peut pas faire différemment de toute façon. Elles en sont bien conscientes. Elles sont contentes d'avoir les travaux. »

Mme Audrey Foulquier : « Donc le revêtement qu'on met dessus, ce n'est pas sur la totalité, c'est uniquement à certains endroits. »

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : « Oui, je crois. »

Mme Audrey Foulquier : « Est-ce qu'on n'aura pas besoin d'y retourner après ? »

Mme Aurelle Jégo : « En fait, tout s'est fait précipitamment avec cette demande, donc il n'a pas encore eu le temps de bien nous expliquer, et c'est le 3 décembre qu'il va nous expliquer. Là, je demandais juste un chiffrage. On va se refaire préciser tout cela »

M. le Maire : « Globalement, je pense que ces travaux d'encapsulage, je crois que c'est la seule manière de le traiter, et c'est quelque chose qu'il faudrait prévoir, je ne sais pas, par exemple sur un rythme comme tous les 3 ans ou tous les 5 ans, pour faire en sorte d'anticiper les détériorations. Enfin, voyez avec l'architecte comment il parle de ça et revenez vers nous. »

M. le Maire : « Des questions ? - [Silence]

Des abstentions ? - [Silence]

Des votes contre ? - [Silence]

Je vous remercie. »

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Le conseil municipal adopte le plan de financement suivant :

|                     | Dépenses (HT) | Recettes                                |             |     |
|---------------------|---------------|---|-------------|-----|
|                     |               | Préfecture (DETR 2026)                  | 44 461.00 € | 50% |
| Travaux sur l'école | 88 922.80 €   | Autofinancement<br>commune du Séquestre | 44 461.80 € | 50% |
| TOTAL DEPENSES      | 88 922.80 €   | TOTAL RECETTES                          | 88 922.80 € |     |

**Délibération n°250057 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE MATERIEL NUMERIQUE POUR L'ECOLE AUPRES DE LA PREFECTURE DU TARN AU TITRE DE LA DETR 2026**

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : « On tente de demander une subvention, pareil, à la Préfecture, dans le cadre d'un futur remplacement des tablettes tactiles, dont on avait fait l'acquisition en 2021. Le souci est qu'il y a un problème de gonflement des batteries et que la garantie est dépassée (garantie de 3 ans + 1 an), on ne peut plus les faire réparer. De fait, il est nécessaire de renouveler toute la classe numérique, pour un investissement de 14 315 €. Donc on tente de demander. »

Mme Aurelle Jégo : « On "tente" parce qu'en fait, dans les critères de la DETR, ils disent que c'est pour un premier investissement. C'est pour ça que je pense que ça ne passera pas. Mais on essaye de montrer qu'il faut vraiment renouveler la totalité comme si c'était un premier investissement. »

M. Jérôme Pomarat : « On va dire que c'est un premier investissement d'ordinateurs portables, parce que ce sont des ordinateurs portables. »

Mme Aurelle Jégo : « Dans les critères, ils ne précisent pas si c'est l'un ou l'autre, ils disent "*un premier équipement numérique*". »

M. le Maire : « La phrase astucieuse, elle n'est pas de moi, c'est Aurelle qui a proposé cette rédaction, c'est : "*il est donc nécessaire de renouveler la classe numérique comme pour un premier investissement*". »

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ça ? - [Silence]

Moi, je n'ai pas de tablette qui ait tendance à gonfler. »

M. Jérôme Pomarat : « Ça gonfle quand c'est mal chargé surtout, je pense. »

Mme Aurelle Jégo : « C'est ce qu'ils nous ont dit, que c'était un problème de recharge, qu'elles utilisaient toujours les mêmes et qu'elles laissaient trop charger les autres. Elles ont fait tourner et malgré tout... »

M. le Maire : « Ça tient à un mauvais chargement, c'est ça ? »

M. Jean-Marc Nadal : « Pas du tout. Les batteries ont beaucoup évolué. Les premières tablettes d'il y a quelques années gonflent toutes, même le top du top. Maintenant, moins. Celles de ces deux ou trois dernières années sont de meilleure qualité, ça ne gonfle pas. Mais celles qui datent de quatre ou cinq ans, oui »

M. le Maire : « Des questions ? - [Silence]

Des abstentions ? - [Silence]

Des votes contre ? - [Silence]

Je vous remercie. »

*En 2021, nous avons fait l'acquisition d'une classe mobile (15 tablettes tactiles avec logiciel et mallette de charge) auprès de l'entreprise Quadria, conventionnée avec l'Académie de Toulouse, dans le cadre du plan de relance de l'Etat « appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ». Ce matériel était garanti 3 ans + 1 an supplémentaire d'extension de garantie. Depuis 2 ans, les tablettes ont montré des problèmes de gonflement des batteries entraînant une déformation des écrans. Plusieurs tablettes ont été réparées dans le cadre de l'extension de garantie mais maintenant que le délai de garantie est dépassé nous constatons les mêmes problèmes sur tout le matériel, ce qui le rend inutilisable.*

*Il est donc nécessaire de renouveler la classe numérique, comme pour un premier investissement.*

*Un devis a été réalisé pour un montant de 14 315 € HT (17 178 € TTC)*

*Ce projet serait subventionnable au titre de la DETR (Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux) 2026 - rubrique bâtiments scolaires – acquisition matériel numérique » au taux de 20 à 50%*

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Le conseil municipal adopte le plan de financement suivant :

|                             | Dépenses (HT) | Recettes                             |            |     |
|-----------------------------|---------------|--------------------------------------|------------|-----|
| Equipement classe numérique | 14 315 €      | Préfecture (DETR 2026)               | 7 157.00 € | 50% |
|                             |               | Autofinancement commune du Séquestre | 7 158.00 € | 50% |
| TOTAL DEPENSES              | 14 315 €      | TOTAL RECETTES                       | 14 315 €   |     |

M. le Maire : « Je vous remercie. C'étaient les seules délibérations que nous avions à prendre. Il y a quelques informations diverses : le lundi 15 décembre se tiendra le prochain conseil municipal. Ensuite, en début d'année, le suivant se tiendra le 9 février. »

Mme Aurelle Jégo : « Et j'ai mis "suite à l'apéritif du noël des employés, à 18h", mais je crois que c'est 18h30. »

M. le Maire : « Oui, c'est ce que j'allais dire. Il y a le noël des employés de mairie, avec des remises de médailles cette année, et c'est à 18h30, au réfectoire, comme chaque année. Voilà, pour ceux qui peuvent être là. Des questions diverses ? Je n'ai pas posé la question s'il y avait des questions diverses ? Oui. »

M. Jérôme Pomarat : « Si, une question, enfin, pas une question, une remarque : il nous a été remonté par des personnes qui habitent le coin là-haut, à côté de la crèche, qu'il y a des automobilistes qui prennent la place en sens interdit, à contresens, de manière régulière. Que le stop, ici, est pris à contresens aussi. Il y a une vraie problématique. »

M. le Maire : « Il y a une vraie problématique. Pourtant, on a fait dessiner des bandes blanches complètes pour que les gens ne remontent pas. On a mis des panneaux "sens s'interdit", "interdit de tourner à gauche". Des gens descendant et prennent la place par la gauche, même avec les panneaux ; parce qu'il y a les deux panneaux "sens interdit" ; on a même mis un triangle et un fléchage. Je ne sais pas ce qu'il faut faire de plus. Aux deux stops, les gens ne s'arrêtent pas, clairement. Les gens qui remontent en sens interdit sur la première partie, ce sont ceux qui vont à la crèche. On a transmis l'information à la micro-crèche pour qu'ils la relayent aux parents. Je ne sais pas ce qu'il faut faire de plus. »

Mme Sophie Escorisa-Grimaud : « Un jour, j'ai amené ma petite voir une copine au volley-ball, à 16h30 ou 17h00 un mercredi, et la dame du volley-ball, est très inquiète dès qu'il y a un enfant qui sort. Ils laissent les portes grandes ouvertes lorsqu'il fait bon temps, et elle m'a dit "un jour, il va y avoir un accident, c'est trop dangereux". Elle est très inquiète, parce que les enfants entrent et sortent. »

M. le Maire : « Je ne sais pas ce qu'il faut faire. Techniquement, je ne vois pas. »

M. Jean-Charles Balardy : « On a pratiquement tout fait. En peinture, peut-être ? »

M. le Maire : « Mais en peinture, il y a une ligne blanche continue. Il y a des sens interdits à tous les endroits. Et il y a toujours des gens qui prennent à l'envers, y compris avec les haricots qu'on a mis »

Mme Aurelle Jégo : « Justement, on a étudié ça avec l'agglomération, et ils ont refait un marquage. »

M. le Maire : « Quand tu parles de la sortie des enfants, tu veux dire entre la mairie et la salle de sport, c'est ça ? »

Mme Sophie Escorisa-Grimaud : « Oui. Parce que comme il faisait très beau, donc sur le côté, c'était grand ouvert, et les enfants, les jeunes entraient et sortaient... »

Mme Aurelle Jégo : « C'est de leur responsabilité de fermer les portes si c'est dangereux quand même. Ces portes ne sont pas censées être ouvertes. »

Mme Audrey Foulquier : « On ne pourrait pas mettre des garde-corps juste à la sortie, pour éviter d'aller sur la route directement ? »

M. Jean-Charles Balardy : « C'est un peu compliqué, pour l'accès camion. Mais après, oui, on peut tout faire. »

Mme Sophie Escorisa-Grimaud : « J'ai vu que cette dame n'était vraiment pas tranquille. »

M. le Maire : « Quand même, si elle n'est pas tranquille à cause des ballons de volley qui sortent, il faut que les portes soient impérativement fermées ; ce n'est pas normal qu'elles soient ouvertes. »

Mme Sophie Escorisa-Grimaud : « Quand il fait beau, ils ont pris l'habitude de les laisser ouvertes. »

Mme Aurelle Jégo : « Ce n'est pas parce qu'ils ont l'habitude que c'est une bonne idée. »

M. le Maire : « Oui. Il ne faut pas vouloir une chose et son contraire. C'est embêtant quand même. »

Mme Sophie Escorisa-Grimaud : « Peut-être rappeler aux associations que cette porte doit être fermée. »

M. le Maire : « Parce qu'entre la porte, le portail d'ailleurs, et la route, il y a bien 5 ou 6 mètres quand même. »

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : « L'été, il fait quand même très chaud dans le gymnase. »

Mme Aurelle Jégo : « Mais il y a deux autres portes qu'ils peuvent ouvrir quand même. »

M. le Maire : « C'est tout le temps ouvert. Même l'hiver d'ailleurs, ce qui pose question. Mais en fait, les dispositifs de protection des piétons ne vont pas faire grand-chose, c'est la vitesse des véhicules le problème. Non ? »

M. Jean-Charles Balardy : « C'est surtout dans la longueur. C'est compliqué. »

M. le Maire : « Une barrière le long ? »

M. Jean-Marc Nadal : « C'est surtout pour qu'ils ne traversent pas sur la gauche ? Parce qu'en fait, ils traversent à gauche, ils passent où c'est interdit. Quand ils descendent des tennis, ils tracent carrément à gauche et ils remontent la rue. »

M. le Maire : « Ou alors un panneau dans le virage comme contre l'école ? »

M. Jean-Charles Balardy : « Parce qu'il faut faire passer les bus. Tout le monde ne passe pas là. »

M. le Maire : « Dans tous les cas de figure, cela ne règle pas le problème de la personne qui passe en sens inverse. »

M. Jérôme Pomarat : « Déjà, ça ne règle pas le problème de la personne qui passe en sens interdit sur le rond-point. »

M. le Maire : « Oui, enfin, les gens qui passent là le savent très bien. La seule chose que je vois est de mettre un barriérage le long de la route, à condition que cela permette de laisser passer les camions des ateliers. »

M. Jean-Charles Balardy : « Voilà. C'est pour ça. Mais pour la descente là, on verrait quelque chose au sol, une bande pleine et une bande en pointillés pour les gens qui remontent. Une ligne qui accompagne, comme ça, avec une flèche, et de l'autre côté un sens interdit. Il n'y a que ça. »

M. le Maire : « De toute façon, le témoignage que vous avez eu pour un endroit, moi, j'ai eu des témoignages pour les 3 endroits. Des gens arrivent, se déportent. Le plus fort, c'est côté Pagnol quand même, il faut se déporter pour pouvoir manœuvrer. Un riverain, ce matin encore, me disait que pour que les gens aillent se garer à la crèche, c'est plus commode. Ils font un quart de tour de place en sens interdit et ils se garent en face. »

Mme Aurelle Jégo : « Alors qu'il y a la place en face. »

M. le Maire : « Oui, il y a de la place partout. Mettons ça quand même à l'ordre du jour pour poser la question au service voirie de l'agglomération, pour voir ce qu'ils en disent. »

Mme Audrey Foulquier : « Tant qu'on parle de la voirie, je ne suis pas certaine que la partie de la rue des Marranes, dans l'espace commercial, avec les "escalopes" qu'ils ont réalisées là-bas, les réfections, qu'elles aient vraiment bien tenu, je crois. Ils auraient mieux fait de faire la totalité plutôt que de faire ça. »

M. le Maire : « Ce qui n'a pas bien tenu, ce sont les parties non rénovées. Les parties rénovées, ça va à peu près. »

Mme Audrey Foulquier : « Oui, c'est la partie non rénovée qui n'a pas tenu. »

M. le Maire : « Mais pour la partie non rénovée, ils peuvent venir quand ils veulent. Ça, c'est sûr. »

Mme Audrey Foulquier : « C'est dommage de ne pas l'avoir fait. »

M. le Maire : « En fait, leur explication est de dire qu'on fait durer cette route, c'est le moindre investissement. La partie qui est parallèle à la double voie, c'est la pire quand même. »

M. Jean-Charles Balardy : « C'est le problème du budget. »

M. le Maire : « Moi, je ne le crois plus. »

M. Jean-Charles Balardy : « Oui mais, eux, dans le fonctionnement, ils rénovent, et si on fait toute la largeur, on est dans l'investissement. C'est dommage, je leur ai dit. Je suis entièrement d'accord avec vous. Je trouve ça aberrant. Ils n'ont pas su le passer. »

M. le Maire : « C'est surtout que c'est très difficile à expliquer. Je me suis retrouvé à devoir expliquer ça à un administré et j'ai dit à la personne : "je vous donne l'explication qu'on me donne, ne pensez pas que c'est ce que je crois bon pour la route". Il m'a regardé... Il a été poli.

D'autres questions ? - [silence]

Eh bien, la séance est levée. Merci d'être venus pour un si petit conseil. »

*Fin de la séance : 18H55*



*Le Maire,  
Gérard POUJADE*

*La secrétaire de séance,  
Agnès BRU*

